

N/REF : 23/10/2024 10H38 C:000053 I:02492
V/REF : AC/C03997
V/Email reçu le Mercredi 23/10/2024 a 10H38

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. DRO
IMMEUBLE : DOCTEUR ROUX -DRO
1/1B/3, RUE DU DOCTEUR ROUX
.
35000 RENNES

Rennes, le 12 Novembre 2024

Référence Marché: 020012-PBS-001-Lot 8 Poterie
LOCALISATION : ALLEE 3 ROUX - MME GAMBOA MR DOMINZAIN 07 68 66 98 38
LOGEMENT N° 004288, PORTE N°31, 3° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : RADIATEUR SALLE D'EAU NE CHAUFFE PAS
Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 30/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU RADIATEUR
CONSTAT : CORPS DU ROBINET THERMOSTATIQUE BLOQUÉ
DÉBLOCAGE CORPS ROBINET THERMOSTATIQUE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 30/10/24 a 16H23 Mme A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS131-Petit dépannage	s/radiateur	1	49,24	49,24
TOTAL H.T.					49,24
T.V.A. a 10,00%					4,92
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>54,16</u>

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.